

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Gestion et
développement des organisations, des
services sportifs et de loisirs (GDOSSL)

- Université Rennes 2

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Comportements, cliniques, apprentissages et santé

Établissement déposant : Université Rennes 2

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle *Activités sportives, spécialité Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs* (GDOSSL) est portée par l'UFR Activités Physiques et Sportives (APS) de Rennes 2 et est assurée sur le campus Mazier de Saint Briec. L'objectif de cette licence est de former des professionnels de la gestion des espaces et des équipements sportifs et de loisirs capables d'exercer aussi bien dans le secteur privé que public. Elle ambitionne également de préparer les étudiants aux concours externes de la fonction publique territoriale. La formation est semestrialisée : 4 unités d'enseignement par semestre organisées en UE Fondamentales (UEF), Professionnelles (UEP) et Linguistiques (UEL). Elle délivre 408 heures de cours, implique la réalisation collective d'un projet tutoré et trois mois de stage.

Les contenus de formation sont regroupés en pôles cohérents avec les objectifs de la formation et les enjeux de professionnalisation directe (en conformité avec la fiche RNCP - Répertoire National des Certifications Professionnelles - du diplôme). Les enseignements renvoient à quatre grands domaines de compétences : manager et développer des structures, des projets et des activités sportives et de loisirs ; concevoir et assurer des prestations (sportives, événementielles, touristiques...) ; contrôler et maintenir des équipements et des services ; gérer (d'un point de vue financier, administratif ou commercial) un équipement ou une organisation.

Les effectifs sont relativement stables (20 à 25 étudiants par an), avec la déclaration d'un nombre faible d'étudiants relevant de la formation continue. Le taux de réussite au diplôme est très variable : 86 % en 2010, 88 % en 2011, 70 % en 2012 et 100 % en 2013. L'insertion professionnelle directe n'est pas très élevée (taux d'emploi six mois de 31 % en 2011 à 22 % en 2013), ce qui s'explique en partie par un nombre important de poursuites d'étude (de 46 % en 2010 à 22 % en 2013).

Synthèse de l'évaluation

La licence professionnelle *Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs* (GDOSSL) offre un programme de formation cohérent et adapté à ses objectifs de former des spécialistes de la conception et de la gestion d'équipements ou d'événements du domaine du sport ou du loisir sportif capables d'exercer immédiatement dans différents secteurs (public, privé marchand ou non marchand). Localisée sur le Campus de Saint Briec, cette formation complète l'offre de formation de l'UFR APS de Rennes 2 et n'a pas de concurrence directe à l'échelle régionale élargie. On peut regretter que ne soit pas clarifié le positionnement de cette licence professionnelle au regard de celui de la spécialité *Management du sport* de la licence STAPS de Rennes 2. En revanche, elle s'appuie sur une fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) claire et est bien insérée dans son environnement socioéconomique.

L'équipe pédagogique est cohérente et témoigne d'une place importante accordée aux intervenants professionnels (77 % des enseignants, 45 % des heures d'enseignement). Les partenariats sont nombreux et pertinents avec les objectifs de professionnalisation. Ils permettent des appuis solides en termes de préparation à l'insertion professionnelle (visites de structures, stage, soutiens financiers ou logistiques aux projets des étudiants...) et mériteraient de fait d'être formalisés sous forme de conventions. En complément d'une mise en stage bien accompagnée, le projet tuteuré est centré sur la conception et l'organisation d'un événementiel sportif (commandité ou créé par les étudiants) et permet une évaluation transversale des compétences développées dans la formation. Les projets mentionnés dans le dossier sont d'une ampleur notable.

Les flux d'entrée sont stables et satisfaisants au regard de la capacité d'accueil fixée à 25 places, mais il manque des informations objectivées sur les origines (géographiques, type de diplôme) et le statut (formation initiale, formation continue) des étudiants. La variation de taux de réussite au diplôme (ex. : écart de 30 points entre 2012 et 2013) n'est pas expliquée. Il manque également des précisions sur la professionnalisation et le suivi des diplômés. Les enquêtes d'insertion

à 30 mois donnent quelques indications préoccupantes pour une licence professionnelle : taux de poursuite d'étude élevé (mais en diminution), taux d'insertion professionnelle insuffisant, intitulés de poste pas forcément cohérents à Bac + 3. Mais ces données restent à prendre avec précaution au regard des taux de réponse des enquêtes.

Le pilotage de la formation est clair (ce dont témoigne la qualité globale du dossier), avec des responsabilités bien identifiées. Les ressources statutaires (cinq enseignants) paraissent néanmoins insuffisantes et gagneraient à être renforcées. Le pilotage s'appuie également sur un conseil de perfectionnement qui se réunit deux fois par an et qui regroupe tous les membres de l'équipe pédagogique ainsi que deux représentants étudiants. Son rôle est bien défini : faire le point sur les enseignements, vérifier la cohérence des objectifs et proposer des actions d'amélioration à partir des retours des étudiants. L'implication des professionnels en son sein devrait être mieux explicitée.

Points forts :

- Des contenus de formations cohérents avec les objectifs visés (en lien avec une fiche RNCP), déclinés en compétences de manière claire et lisible.
- Une implication forte des professionnels dans la formation.
- Des partenariats importants avec l'environnement socioprofessionnel.
- Des flux d'entrée stables.
- La conduite de projets innovants et ambitieux par les étudiants.

Points faibles :

- Un taux d'insertion professionnelle à 30 mois insuffisant (2012 : 70 % ; 2013 : 64 %), des situations d'emplois pas toujours au niveau du diplôme (fonctions d'éducateurs) et un taux de poursuite d'étude trop élevé pour une licence professionnelle (de 46 % en 2010 à 27 % en 2013).
- Une équipe d'enseignants statutaires insuffisante (implication des enseignants-chercheurs à renforcer).
- Un manque d'étudiants relevant de la formation continue.
- Une possible redondance par rapport à la spécialité *Management du sport* de la licence STAPS de Rennes.

Recommandations :

Au regard de la baisse des taux d'insertion professionnelle, les efforts pour soutenir la professionnalisation des étudiants devraient être poursuivis à travers, par exemple, le développement de partenariats conventionnés avec les employeurs, la mise en place d'un réseau de professionnels diplômés ou encore la participation à des événements sportifs de plus grande envergure. Le positionnement de la formation devrait aussi être clarifié pour sa lisibilité : mieux afficher la « coloration » gestion d'équipements/espaces sportifs de la formation (sous la forme d'un intitulé), mieux positionner la licence professionnelle GDOSSL au sein des formations *Management du sport* de l'UFR APS Rennes 2, abandonner ou proposer sous forme d'options la préparation aux concours ETAPS et CTAPS. Il pourrait être intéressant de basculer une partie des enseignements en *e-learning* afin de faciliter à la fois l'implication d'enseignants (notamment enseignants-chercheurs) éloignés géographiquement et les candidatures d'apprenants de la formation continue (ex. : professionnel souhaitant rester en poste pendant la formation). Un appui plus fort du service de Formation Continue serait souhaitable, afin également de promouvoir le diplôme à la VAE (validation des acquis de l'expérience). Enfin, le Conseil de perfectionnement pourrait gagner à s'ouvrir à des représentants professionnels et institutionnels n'intervenant pas directement dans la formation, afin de favoriser des regards neufs sur la formation.

Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	Les objectifs de la formation sont clairement énoncés et concernent principalement la connaissance du secteur et de ses acteurs (marché, environnement juridique, législatif, économique, ...), la gestion (financière, commerciale, sécurité...), le management et le design graphique. Les compétences attendues sont précisées pour chaque unité d'enseignement et correspondent aux objectifs de la formation et à la fiche RNCP.
Environnement de la formation	Il y a un ancrage avéré dans l'environnement socioprofessionnel départemental : services de sports, direction des équipements, bases de loisirs (Centre UCPA, Centre d'eau vive) ou espaces sportifs privés dans tous les secteurs (parc acrobatique en hauteur, fitness, golf, espace aquatique...). Ces structures sont cohérentes avec les objectifs du cursus centré sur les équipements sportifs publics et privés. Le positionnement de la licence professionnelle dans l'offre de formation locale et nationale est clairement identifié. S'il existe, au niveau régional, deux autres licences professionnelles spécialisées dans le champ du « management » en STAPS, elles restent centrées sur les activités nautiques.
Equipe pédagogique	L'équipe pédagogique est composée de manière équilibrée : cinq enseignants statutaires (40 % des heures), un Professeur Associé professionnel (PAST, 15 % des heures) et 16 professionnels (45 % des heures). L'implication des professionnels est satisfaisante, d'autant plus qu'elle ne se limite pas à des interventions, mais témoigne de responsabilités complètes d'UE. A l'inverse, on peut regretter la faible participation d'enseignants-chercheurs (une seule maître de conférences) au regard de celle des enseignants (quatre Professeurs agrégés ou certifiés). Le dispositif de pilotage de la formation mis en place démontre pleinement l'implication de l'équipe pédagogique qui pourrait être un peu étoffée du côté statutaire.
Effectifs et résultats	Les effectifs sont stables et conformes à la capacité d'accueil annoncée. Sont déclarés des origines diversifiées en formation initiale et un manque d'attractivité en formation continue : il est dommage que ne soient pas fournies des données à ce sujet. Une enquête d'insertion professionnelle est réalisée à l'échelle de l'établissement par l'Observatoire des Parcours Etudiants et de l'Insertion Professionnelle (OPEIP). Sous réserve que l'échantillon des enquêtes limite les possibilités d'interprétation, on peut constater une baisse préoccupante du taux d'insertion professionnelle à 6 mois (2011 : 31 % ; 2012 : 27 % ; 2013 : 22 %) et à 30 mois (2011 : 87 % ; 2012 : 70 % ; 2013 : 64 %). Si les emplois sont majoritairement à temps pleins, l'emploi stable semble baisser. Le nombre d'étudiants en poursuite d'étude est trop important pour une licence professionnelle (6 sur 13 soit 46 % en 2010, 5 sur 16 en 2011 soit 31 % en 2012, 3 sur 11 soit 27 % en 2013), même si on peut noter qu'il baisse.

Place de la recherche	L'adossment à la recherche est très peu marqué, et ce point n'est pas traité à l'exception de la mention aux activités de recherche d'une maître de conférences (qui assure 18h de cours sur les 408h de la maquette). Ce point n'est pas réhibitoire pour une licence professionnelle. Néanmoins, il est possible de regretter un manque d'investissement d'autres enseignants-chercheurs de l'UFR APS de Rennes 2 (en particulier en sciences sociales) dont les travaux et les spécialités pourraient nourrir les contenus de formation.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation apparaît comme un enjeu fort de la formation. Les contenus de formations sont construits autour de quatre grands domaines de compétences professionnelles appliqués aux organisations et services sportifs : manager (des projets, des structures, des activités), concevoir des prestations et des événements, contrôler des prestations et des équipements, gérer et commercialiser. Les contenus de la fiche RNCP correspondent aux objectifs de professionnalisation affichés pour cette licence. Les contacts avec le milieu socioprofessionnel sont réalisés par plusieurs biais : intervention d'enseignants « professionnels », visites d'équipements sportifs (en relation avec les projets professionnels des étudiants), table-ronde, participation à des salons. La

	<p>professionnalisation est épaulée par des rendez-vous individuels (avec responsable des stages), des simulations d'entretien d'embauche...</p>
Place des projets et stages	<p>Un stage conventionné de 12 semaines minimum est réalisé de manière groupée en fin d'année afin de faciliter la mobilité et l'insertion longue pour appliquer les acquis théoriques. Le suivi est assuré par un tuteur universitaire individuel et des contacts réguliers (trois rencontres minimum, contacts mails bimensuels). Les professionnels participent à l'évaluation des stages (mémoire, soutenance), mais le dossier ne précise pas les modalités. Point fort, les étudiants doivent concevoir et organiser un événement sportif si possible innovant. Les projets sont présentés lors d'une soutenance orale et font l'objet d'un rapport écrit remis à l'issue de l'organisation de l'événement. Les compétences visées pour la conduite des projets tuteurés sont clairement énoncées et sont de nature plutôt transversale. Le dossier mentionne cinq projets d'envergure qui témoignent de l'intégration de la formation dans le tissu économique local.</p>
Place de l'international	<p>Deux UE d'anglais (Semestre 5 et 6) pour un total de 48 heures sont organisées et centrées sur l'application professionnelle. Il n'est pas fait mention de préparation à une certification, même si les étudiants sont incités à présenter le CLES 2 (niveau B2), sans que l'on sache combien d'étudiants ont été concernés. L'ouverture internationale de la formation est insuffisante. Si les échanges internationaux sont encouragés, aucune mobilité entrante ou sortante n'est organisée dans les faits. Des stages semblent être réalisés Outre-mer, mais aucune donnée n'est fournie pour apprécier la pertinence des modalités mises en place.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Le recrutement est assuré par une commission pédagogique regroupant cinq enseignants statutaires, un PAST et un professionnel. Le recrutement se fait sur dossier et sur des critères explicités (résultats scolaires, implication dans le secteur sportif, projet professionnel). Les effectifs sont limités à 25 places (dont 5 réservées aux profils FC - objectif annoncé non atteint). Le profil des étudiants est déclaré comme étant diversifié (L2 STAPS, DEUST, BTS, IUT) sans données d'appui. Il est fait mention d'une bivalence de fait (nombreux candidats avec prérogatives d'éducateurs sportifs) : ces constats mériteraient d'être étayés, en particulier au regard du constat fait d'insertion professionnelle sur des profils hybrides (mi-éducateur / mi-développeur).</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>La formation est assurée de manière classique en présentiel, mais il est fait mention de demandes croissantes pour la formation organisée à distance (FOAD) de la part de professionnels en poste désirant bénéficier de cette formation. On peut apprécier un enseignement sur les TIC et les outils multimédias (24h).</p>
Evaluation des étudiants	<p>Les modalités d'évaluation semblent diversifiées (épreuves écrites, individuelles, collectives, soutenances orales). Le dossier n'apporte pas plus de précision (ex. répartition des évaluations). L'attribution des ECTS (<i>European Credits Transfer System</i>) est équilibrée et respecte la structure suivante : les UE Fondamentales représentent un volume de 12 ECTS, les UE préprofessionnelles affichent 15 ECTS et les UE liées à l'anglais sont créditées à hauteur de 3 ECTS. Les modalités de validation de cette formation respectent l'arrêté général relatif aux licences professionnelles.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Le supplément au diplôme est joint au dossier. Les étudiants disposent d'un livret qui permet de vérifier l'acquisition des compétences de l'étudiant. Ce point n'est pas très clair d'autant plus que le dossier n'explique pas les modalités de ce suivi. Il existe également un dispositif « Résonances » mis en place à l'échelle de l'établissement qui vise à créer un réseau de professionnels et favoriser la valorisation de la formation en termes de compétences. Pour le moment, peu d'étudiants de la licence professionnelle semblent y être impliqués.</p>
Suivi des diplômés	<p>L'Observatoire des Parcours Etudiants et de l'Insertion Professionnelle (OPEIP) réalise une enquête à 30 mois pour chaque promotion. Les effectifs et les taux de réponse limitent un peu l'interprétation des résultats. Des éléments qualitatifs sur l'analyse des postes ou des parcours manquent. La responsable évoque l'existence d'un réseau personnel d'anciens, sans plus de précisions sur la manière de l'utiliser. Ce point serait à renforcer.</p>

<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Les étudiants réalisent à chaque fin de semestre une évaluation des UE par le biais d'un outil standardisé (grille). On peut regretter de ne pas avoir d'exemple de résultats. L'évaluation de la formation s'appuie également sur le travail d'un conseil de perfectionnement (deux réunions par an). Il regroupe tous les membres de l'équipe pédagogique ainsi que deux représentants étudiants. Son rôle est bien défini : faire le point sur les enseignements, vérifier la cohérence des objectifs et proposer des actions d'amélioration à partir des retours des étudiants. La place des professionnels serait à développer pour travailler l'adéquation formation-emploi. On ne trouve pas assez d'illustrations de la prise en compte d'évolutions de formation suite à ces procédures.</p>
---	--

Observations de l'établissement



**Lettre d'accompagnement aux réponses de l'université Rennes 2
aux rapports de synthèse de l'HCERES
(juillet 2016)**

La direction de l'établissement remercie l'HCERES pour l'évaluation globalement très positive de l'ensemble de ses formations.

Quoique consciente des contraintes qui pèsent sur l'HCERES, elle regrette que les rapports de synthèse de cette dernière lui parviennent tardivement, à un moment où l'élaboration de l'offre de formation que l'université Rennes 2 proposera dans le cadre de la prochaine accréditation est presque achevée. Il va de soi, pourtant, qu'elle veillera à ce que les équipes pédagogiques tirent le meilleur profit des utiles recommandations formulées dans les rapports de synthèse.

Elle tient par ailleurs à répondre de façon globale à des observations qui touchent de manière transversale à l'ensemble de ces formations :

- Le taux de réussite en M1 et le taux de passage de M1 à M2 font l'objet de remarques dans plusieurs des rapports relatifs aux formations de Master. Au delà de l'appréciation portée sur quelques cas particuliers, la direction de l'établissement souligne qu'elle est confrontée à une double contrainte : d'une part l'augmentation de ses effectifs de master 1, d'autre part la pérennisation de formations à vocation professionnalisante pour lesquelles le bassin d'emploi n'est pas extensif.

- La place insuffisante des professionnels dans certaines formations de L ou de M est à l'occasion mentionnée par les experts de l'HCERES. La direction prend acte de ces observations mais souligne, que si elle doit en effet progresser dans ce domaine, elle dispose également d'acquis sur lesquels elle entend s'appuyer (IDEFI 2PLG, Licence Pro, masters à vocation professionnelle). Elle considère également que la généralisation des conseils de perfectionnement dans le cadre de la prochaine offre de formation contribuera à renforcer encore les liens avec les mondes socio-professionnels.

- La direction de l'université prend acte des observations critiques relatives à la place de l'international dispersées dans un nombre notable de rapports de synthèse. Elle constate que, malgré les efforts de plusieurs équipes pédagogiques, cette dimension n'a pas été, dans les précédentes mandatures, un axe fort de la stratégie de l'établissement. Elle tient toutefois à souligner que l'internationalisation des formations est un des axes stratégiques du futur contrat d'établissement. Plusieurs décisions ont d'ores et déjà été prises : objectif d'une mise en place de cours disciplinaires en langue étrangères dans l'ensemble des formations (dispositif EMILE); doublement du volume horaire attribuée aux langues dans le cadre des masters; mise en place de modules de préparation à la mobilité sortante dans le cadre de l'enseignement obligatoire des langues et d'unités d'enseignement facultatives;

mise en place d'un cadre conventionnel simplifié pour la signature d'accord de bi-diplomation qui porte déjà des fruits (bi-diplomation avec l'université de Fès (Maroc) et avec l'université de Fudan (Chine))

- Enfin, la direction prend acte des observations récurrentes sur les enquêtes d'insertion professionnelle et les problèmes d'utilisation et de lisibilité éventuellement rencontrés. Elle tient toutefois à faire remarquer que l'université Rennes 2, qui a été pionnière dans cette mission, travaille désormais dans un cadre méthodologique stabilisé et unifié à l'échelle de l'établissement mais défini au niveau national, de telle sorte que certains indicateurs restent de fait peu adaptés à la spécificité de certaines de ses formations.

Elle constate et déplore le fait que les données élaborées par l'Observatoire des Parcours de l'Etudiant et de l'Insertion Professionnelle (OPEIP) et transmises aux équipes pédagogiques n'aient été que faiblement appropriées et n'aient pas fait l'objet d'analyses approfondies dans les rapports d'auto-évaluation. Le développement d'enquêtes portées au niveau des équipes pédagogiques semble parfois encouragé par les rapporteurs. Or, la direction de l'université qui souhaite soutenir le caractère impartial et indépendant des enquêtes de l'OPEIP, producteur d'indicateurs d'insertion consolidés à l'échelle de l'établissement, entend limiter le développement d'enquêtes portées par les équipes pédagogiques qui ont pour effet collatéral de faire chuter le taux global de réponse de la part des étudiants.

Enfin et de façon plus circonstancielle, un faible taux de réponse sur les études de licence générale a été relevé par plusieurs équipes pédagogiques dans les rapports d'auto-évaluation. Ce problème vient du fait que les premiers résultats de l'enquête des diplômés de licence 2012 ont été intégrés alors même que le recueil n'était pas finalisé. Ce point de vigilance avait été porté à l'attention des équipes pédagogiques qui disposaient par ailleurs des enquêtes des Licences générales 2010-2011 pour lesquelles le taux de réponse oscille entre 61% et 67%.

Dans le cadre du projet de système d'information relatif à l'offre de formation, l'établissement va devoir repenser les modalités de documentation de l'ensemble des diplômes Rennes 2. Les questions de parcours étudiant et d'insertion professionnelle constituent des points d'entrée stratégique pour rendre lisible l'offre de formation. Dans cette logique, un travail de concertation va engager les équipes pédagogiques, la direction et l'OPEIP pour le renforcement de la visibilité et une meilleure interaction.

Le Président

Olivier DAVID



Champ de formation	Champ Comportements, cliniques, apprentissages et santé
Intitulé du diplôme	Licence Pro mention activités sportives, - spécialité Gestion et développement des organisations des services sportifs et de loisirs

Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux points suivants évoqués par le comité d'experts, l'équipe de formation souhaite apporter les précisions suivantes :

Observations générales

L'université Rennes 2 prend acte des observations formulées par l'HCERES sur la licence Pro mention activités sportives - spécialité Gestion et développement des organisations des services sportifs et de loisirs

Olivier DAVID

Président de l'Université Rennes 2

Le Président
Olivier DAVID